

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 MARS 2026

Délibération n°2026.03.050.B

Contrat de ville - Programmation 2026 : attribution d'une subvention à l'Association Régie Urbaine

LE CINQ MARS DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 27 février 2026

Secrétaire de Séance: Gérard ROY

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **22**

Nombre de pouvoirs: **0**

Nombre d'excusés: **2**

Nombre d'élus intéressés : **2**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Hassane ZIAT

Excusé(s): François NEBOUT, Philippe VERGNAUD

Elus intéressé(s): Isabelle MOUFFLET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260305-2026_03_50B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Publication : 10/03/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 MARS 2026

DÉLIBÉRATION
N°2026.03.050.B

Rapporteur : Madame GINGAST

CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2026 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION REGIE URBAINE

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : CITOYENNETÉ FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE

Enjeux : [10899 -1) ACTIONS COURANTES NON VENTILÉES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 10 Réduction des Inégalités : le contrat de ville a pour objectif de réduire les écarts socio-économiques constatés dans les quartiers les plus précaires et ceux du reste de l'agglomération.

ODD 16 Paix, justice et institutions efficaces : Soutenir des projets d'information et d'aide à l'accès aux droits.

ODD 17 Partenariats : Favoriser les projets de collaboration entre acteurs de proximité des différents quartiers de la politique de la ville.

Vu l'enjeu de cohésion sociale et territoriale du projet d'agglomération ;

Vu les orientations de l'appel à projets 2026 du contrat de ville ;

Vu les inscriptions décidées au budget primitif ;

Le projet d'agglomération a défini un enjeu de cohésion sociale pour toute l'agglomération en réponse aux besoins des habitants et comme facteur de citoyenneté. Cet enjeu inclut la politique de la ville et le Contrat de Ville qui constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique menée en direction des quartiers défavorisés de l'agglomération et de leurs habitants.

Le Contrat de Ville est un dispositif multipartenarial qui associe l'État, GrandAngoulême et les communes d'Angoulême, de Soyaux, de La Couronne ainsi qu'une large communauté d'acteurs.

Il convient de décider de la programmation des premières actions 2026 du contrat de ville relevant du bureau communautaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260305-2026_03_50B-DE

Accusé  certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Publication : 10/03/2026

Projet	Porteur	Montant
Mécagirl	Association Régie Urbaine	900,00 €

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial par ces versements.

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 900 € à l'Association Régie Urbaine et la programmation de l'action de cohésion sociale 2026, au titre du Contrat de Ville, telle que détaillée ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents et actes juridiques se rapportant à ce projet.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 2	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (Isabelle MOUFFLET et Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU ne prennent pas part au débat et au vote) ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260305-2026_03_50B-DE

Accusé rtifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Publication : 10/03/2026